



## COMPTE RENDU DU CDAS DU 21 NOVEMBRE 2023

Après lecture de la déclaration liminaire, l'ordre du jour a été abordé.

1/Nouvelle organisation du réseau de l'action sociale régionale

2/Point sur les actions 2023

3/Questions diverses

### **1/Nouvelle organisation du réseau de l'action sociale régionale**

La CGT dénonce la nouvelle organisation du réseau de l'action sociale régionalisée. Le projet de réorganisation n'a été validé que lors du dernier Conseil National de l'Action Sociale.

Tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, et on ne peut pas se contenter de dire que ça aurait pu être pire comme le dit le nouveau Responsable Régional :

Même si le pilotage de l'action sociale locale reste départemental (la CGT l'espère perenne), il n'en demeure pas moins que c'est un véritable « Nouveau Réseau de Proximité » (NRP) tel que l'a vécu et le vit encore le réseau : moins d'emploi dans les délégations, spécialisations des tâches, faire au mieux avec moins de personnel, moins de budget chaque année. L'AS, jusqu'alors indépendante par département, verra désormais son action régionalisée.

Comment croire que le travail sera plus intéressant quand il se cantonne à une seule activité pour certains délégués, comment faire pour assurer la continuité de service lors des congés des collègues ? Nos collègues de l'action sociale deviennent des référents « experts » avec de nouvelles tâches techniques, sans création d'emploi. La CGT restera vigilante sur leurs conditions de travail.

De plus, l'étendue de notre territoire, les Hauts de France, rend la notion de proximité inintelligible ..... Et oui, nous sommes attachés à une action sociale de qualité qui se déroule

dans de bonnes conditions pour tous, collègues de la délégation et bénéficiaires des prestations.

Le responsable régional de l'Action Sociale (RRAS) nous précise que "nous n'avons pas à nous plaindre" car au niveau national certaines régions ne possèdent qu'un délégué pour deux départements sans être en mesure de nous dire lesquelles .....

Comment un réseau qui couvre un territoire plus grand peut-il faire mieux qu'un véritable réseau de proximité ? Les mots ont un sens.

Comment le travail va-t-il s'organiser entre 2 experts ayant le même domaine de compétence ? ( Exemple référents restauration : 1 dans le Nord et 1 dans l'Aisne travaillant dans des départements différents )

Le RRAS a un rôle d'encadrement pour les délégations de la région Hauts de France. C'est le supérieur hiérarchique de tous les délégués.

La réorganisation crée des postes de référents :

Communication, Parentalité , Vacances-Loisirs , Restauration , Logement et Délégué de proximité qui entre autres prérogatives suit le Comité d'Action Locale (CAL), mais a également la charge d'un domaine d'expertise.

La CGT remarque que pour le département du nord, il n'y a pas de référent logement, alors que le 59 est le plus gros département en terme de nombre d'agents et qu'il dispose d'un parc locatif loin d'être négligeable alors que l'un des départements avec un référent logement n'en dispose pas...Kafka sort de la tête de nos directeurs

Et nos retraités sont une nouvelle fois les parents pauvres de cette réorganisation puisqu'il n'existe aucun poste de référent pour eux, mais sont rattachés aux missions du délégué de proximité.

En résumé, la CGT demeure vigilante sur les effets de cette réforme.

A la question relative à la continuité du service, du fait des spécialisations en cascade, le RRAS affirme que d'autres experts prendront le relais sans problème. Il suggère de faire un point à ce sujet au printemps pour réaliser un bilan d'étape.

La CGT saura rappeler ce rendez-vous.

Par ailleurs, deux fiches de poste avaient été publiées pour l'action sociale, la procédure de recrutement est en cours avec la phase des entretiens, et doit s'achever en février 2024 ....

Un point a été fait sur les actions de l'année 2023 réalisées et celles encore à venir (arbre de Noël).

## **2/Point sur les actions 2023**

La CGT a été heureuse de voir que les chèques cadeaux ont été revus à la hausse à 25€ (comme l'année dernière) mais cette nouvelle cache une mauvaise surprise. Plusieurs collègues n'ont pas demandé leurs chèques-cadeaux face à la complexité de l'outil MICADOS. L'action sociale a rappelé qu'il était possible de faire les démarches par papier en cas de difficulté et qu'ils étaient disponibles en cas de besoin. Par ailleurs, le nombre d'enfants estimés pour notre département étaient d'environ 2900, il semble qu'il serait plus proche de 2600. De fait, notre budget en 2024 risque d'amputer de 12 000€ sans revalorisation de notre budget.

Nous regrettons que le goûter sur Dunkerque n'ait pu être mis finalement en place cette année.

Enfin, Mme BONNINGUE précise qu'il ne reste plus aucune réserve pour proposer quoi que ce soit en décembre (comme cela a déjà été le cas avec une sortie à un marché de Noël )

Un groupe de travail dédié aux actions locales 2024 aura lieu le lundi 04 décembre. La CGT y participera et fera comme chaque année des propositions.

La CGT compte bien améliorer l'accès des actions sociales aux collègues les moins aisés en demandant le renforcement du sursubventionnement pour les bas QF mais également revoir l'accès aux stages retraites pour permettre à plus de collègues de le suivre.

### **3/Questions diverses**

Les assistantes sociales rappellent qu'il existe un dispositif d'aide non remboursable— de 2 000€ pour les sinistres et qu'elles ont tenu des permanences suite aux inondations et tempêtes qui ont frappé notre département. Elles sont disponibles pour aider les sinistrés dans leurs démarches. En aparté, cette aide de 2000€ est également possible en cas de violences conjugales dans le cadre, par exemple, de recherche de logement alternatif.

ALPAF propose également un dispositif de prêts qui pourront aider les collègues victimes dans ce cadre d'événements naturels destructeurs dans les 3 mois suivant la déclaration de sinistre.

Pour les logements dont l'objectif principal est qu'ils soient occupés, une étude concrète des besoins par département devra être diligentée afin d'en déterminer l'utilité selon les secteurs géographiques avec l'ALPAF. Le CDAS en sera informé.

Concernant la restauration collective, nous nous sommes heurtés au refus de la présidente et de l'action sociale de discuter de ce sujet qui relèveraient selon eux des seules associations de gestion des restaurants. Pourtant, ce sont bien les ministères des Finances qui subventionnent nos restaurants administratifs. Encore une façon d'éviter tout débat sur le désengagement de nos ministères sur la question de la restauration collective...

Et on parle de dialogue social ????

La délégation CGT en CDAS : Sylvie Lemaire, Pierre-Jean Berthoumieu, Christelle Guaquier, Hervé Paillard, Sophie Delplace